

● (1410)

[Traduction]

RADIO-CANADA

LA DIFFUSION PRÉSUMÉE IRRESPECTUEUSE DES CÉLÉBRATIONS
DU 25^e ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION DE SA MAJESTÉ AU
TRÔNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente, monsieur l'Orateur. Étant donné que la Société Radio-Canada n'a pas su, au contraire d'autres réseaux nord-américains, diffuser en direct les célébrations qui ont marqué le jubilé de Sa Majesté la Reine du Canada, et qu'ayant commencé à les diffuser, elle n'a pas su éviter une panne due à des ennuis techniques qui ont épargné d'autres réseaux tant canadiens qu'américains; étant donné en outre l'attitude que de nombreux annonceurs et directeurs de programmes de Radio-Canada ont manifesté sans contrainte lors d'une émission indûment irrespectueuse qui fut diffusée dimanche matin et qui couvrait de ridicule toutes les célébrations de ce jubilé, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Qu'une enquête soit instituée au sein du personnel de la Société Radio-Canada pour découvrir qui, au niveau des responsables de la technique et de la programmation pour cette émission, a ainsi rabaisé et discrédité l'une des institutions les plus vénérées et les plus honorables du Canada.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en délibération d'une motion présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ACTIVITÉS ILLÉGALES ATTRIBUÉES AUX FORCES DE
POLICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question qui devient de plus en plus urgente au fur et à mesure que le temps passe. Étant donné que l'on s'inquiète chaque jour davantage du rôle que la GRC a joué dans les affaires suivantes: cambriolage de l'Agence de presse libre à Montréal, allégations à propos du cambriolage de la Praxis à Toronto, accusations d'écoute électronique illégale portées lors de l'enquête menée à Edmonton, condamnation de l'agent Samson de la GRC, enquête sur les activités de la GRC au Nouveau-Brunswick, et compte tenu des révélations que Radio-Canada a faites hier soir sur les activités du crime organisé, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre recommande l'établissement d'une commission royale d'enquête qui étudierait, à huis clos ou autrement, les possibilités d'ingérence politique au sein de la GRC et qui examinerait également le rôle qu'elle a joué dans les affaires mentionnées dans l'introduction de la motion.

Questions orales

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET DU CONSEIL

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question au premier ministre suppléant a trait à l'étude publiée ce matin qui indique que depuis 1968, environ 200 anciens candidats libéraux ou leurs conjoints ont été nommés à divers postes au sein de la magistrature, des organismes de réglementation et de la Fonction publique du Canada. Personne ne prétend que la liste soit complète. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si lui et son gouvernement tolèrent ce favoritisme outré et si l'administration actuelle a l'intention de continuer à appliquer cette politique de favoritisme selon laquelle on considère la loyauté au parti libéral comme une des principales qualités requises pour être nommé à un poste dans le secteur public?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne considère pas les faits mentionnés par le député comme une preuve de favoritisme outré.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qu'est-ce que c'est, d'après vous?

M. MacEachen: Je crois savoir que, depuis 1968, le gouverneur en conseil a fait en moyenne 600 ou plus nominations de ce genre par année.

Une voix: Donnez-nous la liste complète, dans ce cas.

M. MacEachen: Quand on songe à toutes les personnes hautement compétentes qui ont été choisies, on constate que le gouvernement a fait preuve de beaucoup de modération.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'imagine que ce que le premier ministre suppléant veut dire, c'est qu'on a peut-être oublié un ou deux anciens candidats libéraux. Je suis certain qu'il examinera leurs compétences et qu'il leur trouvera une récompense quelconque. Le gouvernement actuel fait clairement preuve de favoritisme au détriment de la Fonction publique. L'un des aspects du problème qui nous préoccupe beaucoup, c'est l'effet que ces nominations politiques peuvent avoir sur les organismes de réglementation et les tribunaux d'appel qui sont censés être indépendants du parti politique au pouvoir et qui ne peuvent être respectés que s'ils le sont.